

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

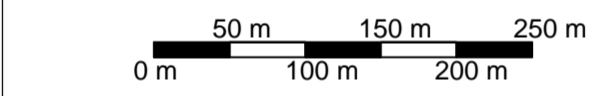
## Commune de FAYMONT

Document graphique  
Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème

Pièce n° 4.2.4

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil  
Communautaire : 29.05.2017  
Approuvé par délibération du Conseil  
Communautaire : 26.06.2018



\*Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012  
Plan cadastral actualisé en avril 2016



INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 4, Passage Jules Delsar - 70000 VESOUL  
Tel : 03.84.75.62.47 - Fax : 03.84.75.31.59  
initiative@orange.fr

### Légende

— Limite de zones. - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

#### ZONES AGRICOLES

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Ac Secteur de la zone A soumis à des protections de captages.

#### ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Nn Secteur de la zone A soumis à des conditions particulières ou à des risques d'inondations par remontée de nappe ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas du Rahin, PSS, ou PPRI)

Nc Secteur de la zone N soumis à des protections de captages.

●●●●● Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.

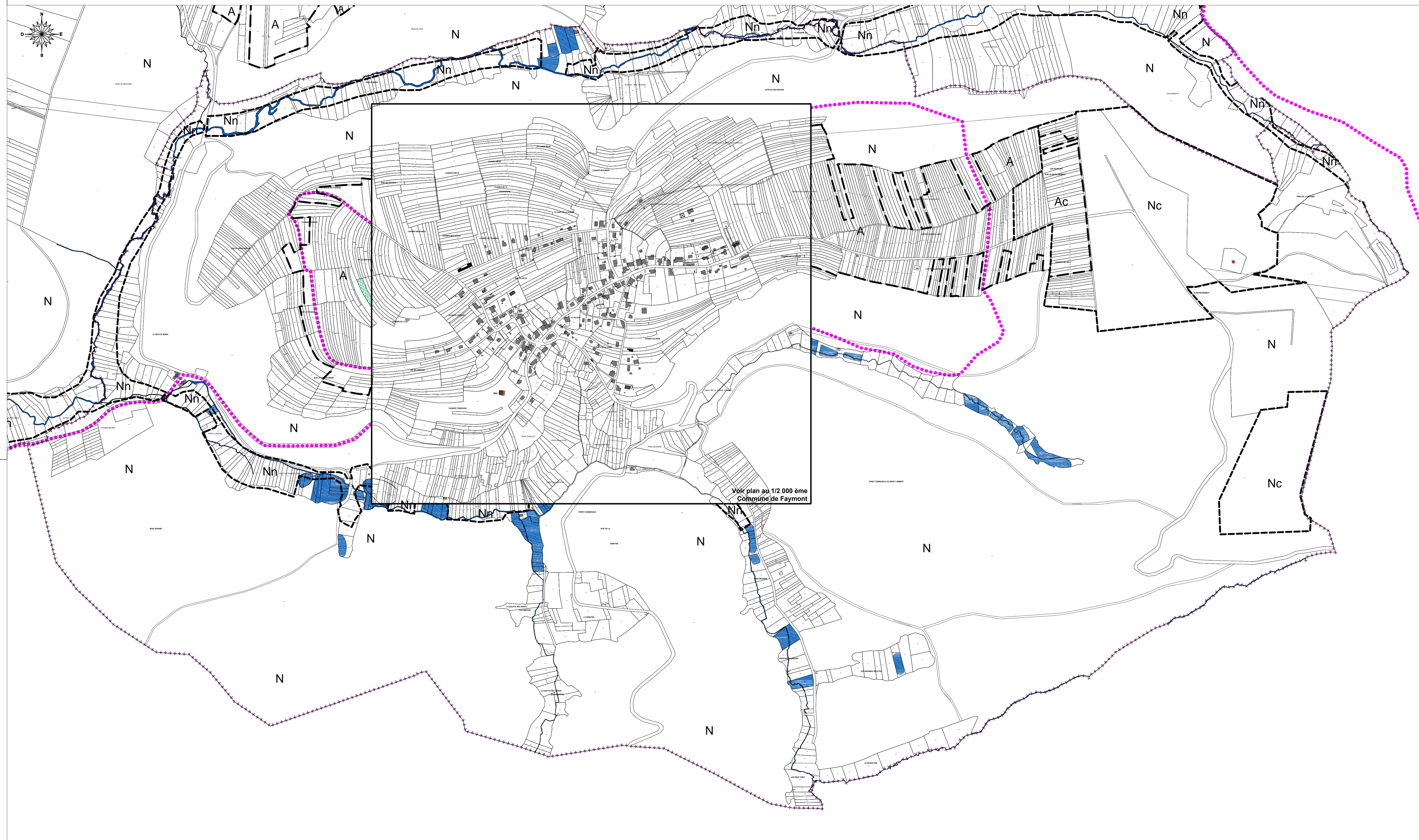
▭ Exploitations agricoles.

① Emplacements réservés et numéro d'opération.

✦ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11.

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et/ou éléments de paysage à protéger au titre des articles R.123-11 h) et i), L.151-19 et L151-23

■ Cours d'eau, plans d'eau.  
■ Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.



Voir plan au 1/2 000 ème  
Commune de Faymont